

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 2 décembre 2024

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie, et MM., BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme DUHALDE Kattalin et Mr BARBIER Koxe

Mme DARGUY Anne-Marie a été élue secrétaire.

Délibération n° 2024-06-09 : ACHAT ET PAIEMENT DE CHEQUES PAYS BASQUE AU COEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’offrir des chèques Pays Basque au cœur à l’ensemble du personnel communal.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l’exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge l’achat des chèques Pays Basque au cœur à l’article 6232 du budget communal 2024 ;
- **PRECISE** que des crédits suffisants sont prévus à l’article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

